



Socle de base obligatoire



DOMAINE SPORTIF



N3 F
PRENATIONALE M + F
EXCELLENCE M ET F
HONNEUR M



1 équipe jeune du même sexe que l'équipe de référence
à partir de -11ans



DOMAINE TECHNIQUE



N3 F
PRENATIONALE M + F



Entraîneur territorial jeunes (70h)

OU

Entraîneur territorial adulte (60h)

OU

Animateur Baby Hand (30h)

Animateur Ecole de Hand (30h)

Animateur Hand à 4 (20h)

Même personne a au
minimum 2 sur 3

OU

Animateur Handfit (30h)

Animateur Handensemble (30h)

Même personne a les 2

EXCELLENCE M ET F
HONNEUR M



1 personne titulaire de l'Accompagnateur d'équipe (15h) + 1 personne
titulaire de débiter dans l'entraînement (25h) ----- **Même individu ou non**

OU

1 personne titulaire de « Participer à l'élaboration et la gestion du projet
associatif » (15h) + 1 personne titulaire de « Valoriser et promouvoir les
activités » (20h) ----- **Même individu ou non**

OU

1 personne titulaire de l'animateur Baby Hand (30h) + 1 personne titulaire
l'animateur Ecole de Hand (30h) + 1 personne titulaire l'animateur Hand à 4
(20h) ----- **Même individu ou non - au minima 2 sur 3**

OU

1 personne titulaire de l'animateur Handfit (30h) et 1 personne titulaire de
l'animateur Handensemble (30h) ----- **Même individu ou non - au minima 2
sur 3**

Socle de base obligatoire (suite)



DOMAINE ARBITRAGE



N3 F
PRENATIONALE M + F



1 juge arbitre T1-T2 à minima **OU** 2 juges arbitres T3
(7 arbitrages désignés)

EXCELLENCE M ET F



2 juges arbitres T3 à minima **OU** 1 juge arbitre T2 en formation
(7 arbitrages désignés)

HONNEUR M



1 juge arbitre T3 à minima **OU** 1 juge arbitre T3 en formation
(7 arbitrages désignés)



DOMAINE JUGES ARBITRES JEUNES (école d'arbitrage)

N3 F
PRENATIONALE M + F



2 JAJ (5 arbitrages) nés en 04, 05, 06, 07,08 et 09 dont 1 JAJ T3
1 animateur EA certifié ou en formation sur l'année 2024-2025 **avec participation à l'évaluation** + 1 accompagnateur EA (5h) certifié

EXCELLENCE M ET F



2 JAJ (5 arbitrages) nés en 04, 05, 06, 07,08 et 09 dont 1 JAJ T3
1 animateur EA certifié ou en formation sur l'année 2024-2025 **avec participation à l'évaluation** + 1 accompagnateur EA (5h) certifié

HONNEUR M



2 JAJ (5 arbitrages) nés en 04, 05, 06, 07,08 et 09 dont 1 JAJ T3
1 animateur EA certifié ou en formation sur l'année 2024-2025 **avec participation à l'évaluation** + 1 accompagnateur EA (5h) certifié

Points seuil de ressources



DOMAINE SPORTIF



DOMAINE TECHNIQUE



Equipe de jeunes du même sexe que l'équipe de référence

40

Entraîneur titulaire du CF1 / CF2 ou des certificats correspondants BC1 / BC2 en cours de validité

40

Equipe de jeunes de l'autre sexe ou mixte

20

Entraîneur titulaire du CF5 ou CF6 ou d'un certificat ou module correspondant en cours de validité

60

BONUS DE POINTS SUPPLEMENTAIRES

Entraîneur titulaire du Performer ou Former ou d'un certificat correspondant en cours de validité

80

Equipe de jeunes du même sexe que l'équipe de référence au niveau départemental

20

Entraîneur titulaire du diplôme d'entraîneur fédéral ou d'un certificat correspondant en cours de validité

120

Equipe de jeunes du même sexe que l'équipe de référence au niveau régional

40

Entraîneur titulaire d'un Titre à Finalité Professionnelle (TFP) TFP4 ou TFP5 ou TFP6

70

Equipe de jeunes du même sexe que l'équipe de référence au niveau national

80

Entraîneur titulaire d'un DEJEPS handball

70

Equipe de jeunes de l'autre sexe ou mixte au niveau départemental

10

Entraîneur titulaire d'un BPJEPS Sport collectif mention handball

70

BONUS DE POINTS SUPPLEMENTAIRES

Equipe de jeunes de l'autre sexe ou mixte au niveau régional

30

Entraîneur en formation « Accompagnateur d'équipe » ou « débiter dans l'entraînement »

20

Equipe de jeunes de l'autre sexe ou mixte au niveau national

40

Entraîneur titulaire d'un module de l'encadrement en formation « Entraîneur territorial jeunes » ou Entraîneur territorial adultes »

20

Entraîneur titulaire d'un module « Entraîneur territorial jeunes » ou Entraîneur territorial adultes » ou équivalent en formation d'un module « Performer avec des adultes » ou « Former des jeunes »

20

Points seuil de ressources



DOMAINE ARBITRAGE



DOMAINE JUGES ARBITRES JEUNES (école d'arbitrage)

Juge arbitre territorial T3 avec 7 arbitrages désignés	60	Juge arbitre jeune "club" référencé dans gesthand avec 5 arbitrages	40
Juge arbitre territorial T1-T2 avec 7 arbitrages désignés de niveau région	90	Juge arbitre jeune T2 ou T3 référencé dans gesthand avec 5 arbitrages	60
Juge arbitre national avec 7 arbitrages désignés de niveau national	130	Juge arbitre jeune T1 référencé dans gesthand avec 5 arbitrages	80
Juge accompagnateur territorial territorial référencé et validé avec 7 interventions officielles	30	Animateur d'école d'arbitrage en formation	40
Juge accompagnateur national référencé et validé avec 7 interventions officielles	60	Accompagnateur d'école d'arbitrage en formation	20
Juge délégué désigné par la CNA ayant officié au moins 7 fois	60	BONUS DE POINTS SUPPLEMENTAIRES	
Juge accompagnateur territorial en formation	20	Animateur d'école d'arbitrage certifié	80
		Accompagnateur d'école d'arbitrage certifié avec 5 accompagnements de JA	40
		Juge arbitre jeune avec plus de 5 arbitrages	20
		A partir du 2ème animateur EA et par animateur	40
		A partir du 2ème accompagnateur EA et par accompagnateur	20

Points seuil de ressources



DOMAINE ASSOCIATIF



Licences "joueur" compétitives par tranche de 20 entamées	1
Licences loisir par tranche de 20 entamées	1
Licences handfit par tranche de 5 entamées	1
Licences dirigeant par licence par tranche de 10 entamées	1
Licences corporatives par tranche de 10 entamées	1
Licences handensemble par licence	1
Licences jeunes par tranche de 20 entamées	1
Licences féminines par tranche de 20 entamées	1
Membre élu président de commission FFHB ou ligue ou comité	50
Membre élu au CA dans une structure FFHB ou ligue ou comité	40
Membre d'une commission dans une structure FFHB ou ligue ou comité	30
Responsable de salle certifié (saisi dans Gesthand) ayant officié au moins 7 fois	60
Officiel de table certifié (saisi dans Gesthand) ayant officié au moins 7 fois	60
Présence d'une double section "+16" masculine et féminine dans le club	40
BC2 ou les 2 modules associés	60
Les différents labels d'un club points par label	10



Informations importantes

Au niveau du seul des ressources, il sera mis en place un coefficient de pondération pour les clubs ayant "peu" de licences :



Calcul du coefficient de pondération "k"

k= nombre de licenciés total ligue/nombre de licenciés par club

Un club qui a peu de licenciés mais qui fait beaucoup de formation sera mis en valeur par rapport à un club qui a beaucoup de licenciés qui fait peu de formation



Calcul du seuil corrigé "sc"

sc= valeur du seuil de chaque club * coefficient de pondération

Dispositions générales

Le socle de base est exigé dans chacun des domaines, sportif, technique, arbitrage et jeunes arbitres pour qu'une équipe d'un club puisse évoluer dans un championnat.



S'il n'est pas atteint, ne serait-ce que dans un seul des domaines exposés, 2 points sont enlevés au classement de l'équipe de référence masculine ou féminine. La sanction s'applique en fin de saison.

Lorsqu'un même club possède à la fois, une équipe masculine et une équipe féminine évoluant dans un championnat territorial : Le socle de base doit être satisfait par chaque équipe, selon la division dans laquelle elle évolue

Définition de l'équipe "jeune": Equipe participant à un championnat d'au moins 4 équipes et comportant au moins 7 licenciés. Reconnaissance des plateaux à condition que le nombre de licenciés permet de constituer une équipe

Les contestations des décisions prises par la commission des statuts et de la réglementation, en matière de contribution mutualisée des clubs au développement, obéissent aux dispositions décrites dans le règlement d'examen des réclamations et litiges.